



## Carte de séjour salarié pour un sans papier, possible ou pas?

Par **labso**, le **22/10/2009** à **09:30**

Bonjour,  
Je suis entré en France avec un visa étudiant.  
Mon visa expiré, je suis resté illégalement sur le sol Français pendant 7 ans.  
J'ai travaillé clandestinement pendant plus de 5 ans dans un restaurant français.  
Ma question est de savoir si mon employeur peut me régulariser ma situation, soit obtenir une carte de séjour "salarié"  
Merci pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **22/10/2009** à **11:12**

[www.collectif12.com](http://www.collectif12.com)  
Bonjour, la régularisation exceptionnelle au séjour par le travail est très difficile à obtenir, allez sur le site internet ci-dessus, tout est détaillé, courage à vous, bonne journée.